

ACTION COLLECTIVE – FRAIS DE LIVRAISON ET AFFICHAGE DES PRIX – PIZZA SALVATORÉ

AVIS D'AUTORISATION ET DE RÈGLEMENT

Avis d'autorisation d'une action collective pour fins de règlement seulement et avis relatif à l'approbation d'un règlement.

(Manguian c. Les Franchises Salvatoré G.A. inc., 500-06-001340-245)

Des renseignements détaillés et de l'information additionnelle concernant l'action collective et le règlement sont disponibles ici <https://cabinetsp.ca/salvatoré>.

Si vous êtes une personne résidant au Canada et que vous avez effectué une commande de repas livré ou une commande de pizza format « Moyenne » livrée via les applications mobiles Pizza Salvatoré ou le site Internet www.salvatore.com entre le 8 novembre 2021 et le 17 juin 2025, vos droits peuvent être affectés par une action collective autorisée et un règlement proposé.

Vous n'avez rien à faire et vous n'avez rien à payer pour participer à l'action collective et son règlement.

Le demandeur Paul Manguian a déposé une Demande d'autorisation d'exercer une action collective et pour être nommée représentant à l'encontre de Les Franchises Salvatoré G.A. inc. (« **Franchises Salvatoré** ») en regard de la divulgation et de l'affichage des frais additionnels de livraison facturés lors de la réalisation d'une commande de repas livré par l'entremise d'une application mobile Pizza Salvatoré ou du site Internet www.salvatore.com ainsi que la tarification promotionnelle de certaines pizzas (l'**Action**).

Bien que Franchises Salvatoré nie toute faute ou responsabilité, une transaction est intervenue avec le Demandeur au bénéfice de tous les Membres du groupe pour le règlement de toutes les réclamations relatives à l'Action (la **Transaction**), sous réserve de l'approbation de la Cour supérieure du Québec (la **Cour**).

Afin de mettre en œuvre la Transaction, la Cour a autorisé l'Action et octroyé au Demandeur le statut de représentant à des fins de règlement seulement à l'occasion d'un jugement rendu le 9 décembre 2025. Le cas échéant, le refus de la Cour d'approuver la Transaction entraînera sa résiliation et celle de tous les avantages pour les Membres du Groupe de Règlement et la reprise du litige entre les parties.

Qui est visé ?

Vous êtes inclus dans l'Action et visé par la Transaction si vous êtes une personne au Canada qui, entre le 8 novembre 2021 et le 17 juin 2025, a effectué une commande de repas livré via les applications mobiles Pizza Salvatoré ou le site Internet www.salvatore.com et a payé un prix supérieur (en raison de frais ajoutés obligatoires) au prix initialement annoncé ou indiqué pour pouvoir compléter leur commande, ou avez effectué une commande de repas livré pour au moins une pizza format « Moyenne » via les applications mobiles Pizza Salvatoré ou le site Internet www.salvatore.com.

ANNEXE A – AVIS DE PRÉ-APPROBATION, VERSION ABRÉGÉE

La Transaction

Aux fins de conclure la transaction, Franchises Salvatoré a modifié les applications mobiles Pizza Salvatoré et le site Internet www.salvatore.com afin de dorénavant divulguer l'existence des frais additionnels de livraison et indiquer le montant de ceux-ci au début du processus de commande, ainsi qu'elle a accepté de verser un montant total de 1 729 950 \$ qui se compose des éléments suivants :

- a. Le montant de 1 500 000 \$ sera distribué individuellement par l'octroi d'un Crédit d'une valeur de 2,30 \$ par personne valide pour une durée de 24 mois qui sera appliqué automatiquement au Compte des Membres du groupe sans que ceux-ci n'aient à le réclamer ou fournir quelque information pour en bénéficier et sera affecté intégralement au paiement à la première transaction effectuée par un Membre du groupe du règlement par l'entremise d'une application mobile de Pizza Salvatoré ou du site Internet www.salvatore.com après qu'il aura été porté au Compte des Membres du groupe du règlement;
- b. Franchises Salvatoré paiera aussi les Honoraires des Avocats du groupe, qui comprennent les déboursés, de 200 000 \$ et plus les taxes applicables. Les Membres du groupe n'auront rien à payer à cet égard.

Les dossiers des Franchises Salvatoré indiquent que vous êtes visé par l>Action et la Transaction.

Une audience sur l'approbation de la Transaction, les avantages pour les Membres du groupe et l'approbation des honoraires des avocats du groupe aura lieu le 24 avril 2026 devant la Cour, soit en personne dans la salle 15.02 à 9h30, soit par visioconférence aux coordonnées suivantes :

LIEN VERS LA SALLE VIRTUELLE

Par téléphone : +1 581-319-2194,,514094554 ou (833) 450-1741,,514094554
Conférence téléphonique : 514 094 554

Quoi faire pour participer ou s'exclure de l>Action et de la Transaction ?

Si vous ne faites rien, vous serez lié par l>Action et la Transaction si elle est approuvée par la Cour.

Vous pouvez vous exclure de l>Action (et donc de la Transaction) d'ici au **5 février 2026** en suivant les étapes indiquées ici [Avis détaillé](#). Ceci est la seule occasion pour les Membres du groupe de s'exclure de l>Action et de la Transaction.

La suite ?

Si la Transaction est approuvée par la Cour, le Crédit auquel vous avez droit sera appliqué automatiquement au Compte des Membres du groupe sans que ceux-ci aient à le réclamer ou fournir quelque information pour en bénéficier et sera affecté intégralement au paiement à la première transaction effectuée par un Membre du groupe du règlement par l'entremise d'une application mobile de Pizza Salvatoré ou le site Internet www.salvatore.com.

Vous recevrez une notification de la disponibilité du Crédit, mais aucun autre avis aux Membres du groupe ne sera diffusé, à moins que la Cour refuse d'approuver la Transaction.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS sur l>Action, la Transaction, la façon de s'en exclure ou formuler une objection à la Transaction, veuillez consulter l'information disponible ici [Avis détaillé](#).

ANNEXE A – AVIS DE PRÉ-APPROBATION, VERSION ABRÉGÉE

Les avocats qui ont entrepris l’Action sont Services Juridiques SP Inc. et peuvent être joints à l’adresse suivante :

Me Sébastien Paquette
SERVICES JURIDIQUES SP INC.
1440, rue Sainte-Catherine Ouest, Bureau 522
Montréal (Québec) H3G 1R8
Téléphone : 514 944-7344
Courriel : spaquettelaw@gmail.com

* * *

La communication du présent avis a été approuvée par la Cour supérieure du Québec.